Voir	«Instr	uctions»	nage	3
v OII	<b>แบอแ</b>	นนเบบเรพ	vaue	J

E 403		
-------	--	--

_	 	
		/1
		. ( .
		١ ١

# ATTESTATION D'APPRENTISSAGE ET/OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE DE L'OCTROI DES PRESTATIONS FAMILIALES

Règlement (CEE) n° 1408/71: article 73; article 74; article 77; article 78 Règlement (CEE) n° 574/72: article 86; article 88; article 90; article 91; article 92

# A. Demande d'attestation

À	remplin	par	l'institution	compétente	pour	l'octroi	des	prestations	familiales.	Si le	formulaire	est	destiné a	à une	institution	française
ioi	indre. e	n cas	s de formati	ion profession	nnelle.	un fori	mulai	ire «E 403 A	nnexe».							

Jiriare	e, en cas de formation professionnelle, un form	nuiaire «E 403 Annexe»	».
1.	Requérant les prestations familiales  Travailleur salarié  Travailleur non salarié  Personne qui les réclame à un autre titre		<ul><li>☐ Titulaire de pension (régime salariés)</li><li>☐ Titulaire de pension (régime non salariés)</li><li>☐ Orphelin</li></ul>
1.1.	Nom (1 bis)		
1.2.	Prénoms	Noms antérieurs (1 bis)	Lieu de naissance (²)
1.3.	Date de naissance Sexe	Nationalité	Numéro d'assurance ou d'identification (³)
1.4.	Adresse dans le pays de résidence de l'appr		
2.	Apprenti	formation professionnel	elle ( <sup>5</sup> )
2.1.	Nom (1 bis)		
2.2.	Prénoms	Noms antérieurs (1 bis)	
2.3.	Lieu de naissance (²) Date de naissance	ce Sexe	Numéro d'assurance ou d'identification (3)
2.4.	Adresse (4)		
3.	Institution compétente pour l'octroi des prest	ations familiales	
3.1.	Nom		
3.2.	Adresse (4)		
3.3.	Numéro de référence du dossier		
3.4.	Cachet		3.5. Date
			3.6. Signature

# B. Attestation

À remplir par la personne, l'entreprise ou l'institution chargée de l'apprentissage et à adresser à l'organisme chargé du contrôle de l'apprentissage, qui doit la faire parvenir à l'institution mentionnée au cadre 3.

4.	Renseignements concernant l'apprentissage
4.1.	L'apprenti mentionné au cadre 2 nous a été confié à partir duen vue de sa formation au métier de
4.2.	L'apprentissage a lieu
	et se prolongera jusqu'au
4.3.	L'apprenti
	□ reçoit
	☐ une allocation d'apprentissage ou un salaire ☐ net (6) ☐ brut
	☐ hebdomadaire ☐ mensuel s'élevant à
	d'autres prestations, à savoir (7):
	☐ logement ☐ pension complète ☐ pension partielle ☐ pourboires ☐ repas par jour ☐ autre (8)
	des'élevant às'élevant à
	□ ne reçoit pas
	☐ d'allocation d'apprentissage ou de salaire ☐ d'autres prestations
4.4.	Lieu de travail
4.5.	Nom de la personne, de l'entreprise ou de l'institution chargée de l'apprentissage
4.6.	Adresse (4)
17	Cachet 4.8. Date
4.7.	4.0. Date
	4.9. Signature
5.	Visa de l'organisme chargé du contrôle de l'apprentissage (9)
5.1.	Nom
5.2.	Adresse (4)
5.3.	Cachet 5.4. Date
	5.5. Signature

## **INSTRUCTIONS**

Le formulaire doit être rempli en caractères d'imprimerie, en utilisant uniquement les lignes pointillées. Il se compose de trois pages; aucune d'entre elles ne peut être supprimée, même si elle ne contient aucune information utile. Ce formulaire est rempli dans la langue de l'organisme visé au cadre 5.

## **NOTES**

- (¹) Sigle du pays auquel appartient l'institution qui remplit le formulaire: BE = Belgique; CZ = République tchèque; DK = Danemark; DE = Allemagne; EE = Estonie; EL = Grèce; ES = Espagne; FR = France; IE = Irlande; IT = Italie; CY = Chypre; LV = Lettonie; LT = Lituanie; LU = Luxembourg; HU = Hongrie; MT = Malte; NL = Pays-Bas; AT = Autriche; PL = Pologne; PT = Portugal; SI = Slovénie; SK = Slovaquie; FI = Finlande; SE = Suède; UK = Grande-Bretagne; IS = Islande; LI = Liechtenstein; NO = Norvège; CH = Suisse.
- (1 bis) Pour les ressortissants espagnols, indiquer les deux noms de naissance. Pour les ressortissants portugais, indiquer tous les noms (prénoms, nom, nom de jeune fille) dans l'ordre de l'état civil tels qu'ils apparaissent sur la carte d'identité ou le passeport. Dans le cas de la République tchèque, lorsque les prestations familiales sont demandées par un étudiant, indiquer le même nom aux points 1 et 2.
- (2) Pour les localités portugaises, indiquer aussi la paroisse et la commune.
- (3) Si le formulaire est destiné à une institution tchèque, indiquer le numéro de naissance; à une institution chypriote, le numéro d'identification national pour les ressortissants chypriotes et le numéro du certificat d'enregistrement d'étranger (ARC) pour les ressortissants non chypriotes; à une institution danoise, le numéro CPR; à une institution finlandaise, le numéro du registre de la population; à une institution suédoise, le numéro personnel (personnummer); à une institution islandaise, le numéro d'identification personnel (kennitala); à une institution lettone, le numéro d'identification personnel; à une institution hongroise, le numéro TAJ (identification d'assurance sociale); à une institution maltaise, le numéro de carte d'identité pour les ressortissants maltais et le numéro de sécurité sociale maltaise pour les ressortissants non maltais; à une institution norvégienne, le numéro d'identification personnel (fødselsnummer); à une institution belge, le numéro d'identification de sécurité sociale (NISS); à une institution allemande du régime général des pensions, le numéro d'assuré (VSNR); à une institution espagnole, le numéro figurant sur la carte d'identité nationale (D.N.I.), ou la N.I.E. pour les ressortissants étrangers, même si la carte est périmée; à une institution polonaise, les numéros PESEL et NIP; à une institution portugaise, indiquer aussi le numéro d'affilié au régime général des pensions, si l'intéressé a été affilié au régime de sécurité sociale des fonctionnaires au Portugal; à une institution slovaque, le numéro d'assuré AVS/AI (AHV/IV).
- (4) Rue, numéro, code postal, localité et pays.
- (5) Pour les besoins des institutions françaises, le formulaire «E 403 Annexe» doit être rempli si l'intéressé suit un stage de formation professionnelle.
- (6) Pour les institutions allemandes, indiquer uniquement le montant brut de l'allocation d'apprentissage.

( <sup>7</sup> )	Éventuellement préciser ces «autres prestations» dans le cadre ci-après.

- (8) Ce cadre est à remplir par les organismes suivants: en Irlande, par la «Child Benefit Section, Department of Social and Family Affairs» (service des prestations pour enfants, ministère de la famille et des affaires sociales), St. Oliver Plunkett Road, Letter-kenny, Co. Donegal, dans le cas où le contrôle de l'apprentissage n'est pas de la compétence de l'industrial training authority (FAS); en Italie, par l'«Ufficio provinciale del lavoro e della massima occupazione» (bureau provincial du travail et du plein emploi), en Slovénie, the Chamber of Crafts of Slovenia.
- (9) Au sens de la législation française, sont visées les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle ayant pour objet de permettre à toute personne, sans qualification professionnelle et sans contrat de travail, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation.
- (10) Indiquer le montant perçu dans la monnaie de l'État membre sur le territoire duquel la formation professionnelle est suivie.
- (11) Si un tel organisme existe dans l'État membre sur le territoire duquel la formation professionnelle est suivie.

E 403 Annexe

À remplir si la demande de prestations familiales doit être présentée à une institution française et si elle concerne un stagiaire de formation professionnelle.

1.	Renseignements concernant la formation professionnelle (	")			
1.1.	La personne mentionnée au cadre 2 du formulaire E 403				
	☐ suit une formation professionnelle depuis le				
	a suivi une formation professionnelle du			au	
1.2.	Pour cette formation, la personne a-t-elle un contrat de trav	ail?			
	□ oui □ non				
1.3.	Nature de la formation suivie				
1.4.	Durée totale de la formation			(mois, semaines)	
15	Nombre d'heures de formation				
1.5.	— partie théorique	semaine	П		nar mois
	— stage pratique				
4.0			_		
1.6.	La personne reçoit-elle une rémunération pendant la forma Si oui, préciser la nature			□ Non	
1.7.	Lieu où est donnée la formation				
1.8.	Nom de la personne, de l'entreprise ou de l'institution charg	gée de la format	tion p	professionnelle	
1.9.	Adresse (4)				
1.10.	. Cachet			. D. (	
			1.11	l. Date	
			1.12	2. Signature	
2.	Visa de l'organisme chargé du contrôle de la formation prof	fessionnelle (11)			
2.1.	Nom				
2.2.	Adresse (4)				
2.3.	Cachet		2.4.	Date	
			0.5	O:	
			2.5.	Signature	